

## STRATEGIE PECHE COTIERE PS

### GROUPE 1

### ENJEU : PERENNITE DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

**MEMBRES DU GROUPE :** C.PALADINI (ADECAL) ; A.BERTHAUD (CEIL) ; L.OPUE (CAP-NC)

**Nom de l'enjeu : Pérennité de la pêche professionnelle :** Il s'agit d'une part de garantir l'existence du métier de pêcheur, qu'il puisse se professionnaliser et s'exercer dans un cadre social approprié. Et d'autre part de structurer la filière et lui donner la représentation institutionnelle nécessaire.

**Nom de l'objectif stratégique :** Professionnaliser et valoriser le métier de pêcheur

**Nom de l'objectif opérationnel :** Renforcer la professionnalisation du métier de pêcheur via des formations adaptées

**Nom de l'action :** Former et sensibiliser aux pratiques de pêche durable

**Description de l'action :** Supprimer les pratiques de pêche non durable.

#### OBJECTIF (S) DE L'ACTION :

Assurer une profession consciente des enjeux en matière de gestion durable des ressources en ayant de bonnes pratiques.

#### Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Adapter les pratiques aux disponibilités de la ressource
- Adapter les pratiques à la réalité du terrain
- Définir le contenu sur la base de données issues de l'OPC
- Poursuivre et développer l'acquisition de connaissances (données PS)

#### Quelles sont les étapes ?

- Mise en place d'un guide de pêche durable (avec fiche par spécificité)
- Distribution des guides au renouvellement des autorisations de pêche (diffusion à large échelle – CAP/FPPCPS/COMMERCES PECHE)
- Mise à jour annuelle + restitution aux professionnels (en fin d'année, lieu à déterminer avec PRC)

#### Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- Lancer la réalisation et son développement au préalable en 2024

#### Quels sont les freins à lever ?

- Financier
- Mobilisation des parties prenantes
- La mise à jour des guides

#### CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE

**SUCCES :** Edition du guide ; Nombre de réunions de présentation + participants

#### COMBIEN ?

##### BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

#### QUI PAYE ?

#### QUI ?

**PILOTES DE L'ACTION :** OPC/PS

##### PARTENAIRES :

P.Sud/FPPCPS/CRESICA/CPS/Z  
CO/Associations  
environnementales

#### REGLEMENTATION (modifications, création) :

Adresser la formation au renouvellement avec l'attestation de présence aux formations

# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 1

### ENJEU : PERENNITE DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

**MEMBRES DU GROUPE :** C.PALADINI (ADECAL) ; A.BERTHAUD ( CEIL) ; L.IOPUE ( CAPNC)

**Nom de l'enjeu : Pérennité de la pêche professionnelle :** Il s'agit d'une part de garantir l'existence du métier de pêcheur, qu'il puisse se professionnaliser et s'exercer dans un cadre social approprié. Et d'autre part de structurer la filière et lui donner la représentation institutionnelle nécessaire.

**Nom de l'objectif stratégique :** Poursuivre la structuration du secteur

**Nom de l'objectif opérationnel :** Renforcer la représentativité de l'organisation professionnelle en P Sud

**Nom de l'action :** Favoriser l'adhésion des pêcheurs à la FPPCPS

**Description de l'action :** Mieux sensibiliser les pêcheurs aux rôles de la FPPCPS

**OBJECTIF (S) DE L'ACTION :** 100%  
des pêcheurs inclus

#### Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Renforcer la communication en présentiel sur des évènements
- Création d'un support de communication physique (flyer)
- Lors du renouvellement des licences auprès des provinces ou CAP NC
- Renforcer les capacités d'animation de la FPPC PS
- Collaboration inter-collectivité
- Flyer pêche PS : ajouter la fédération sur le flyer

#### Quelles sont les étapes ?

- Identifier des événements

#### Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- En début d'année (renouvellement)
- De façon ponctuelle (événement)

#### Quels sont les freins à lever ?

- Finances

### COMBIEN ?

#### BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

### QUI PAYE ?

### QUI ?

#### PILOTES DE L'ACTION :

FPPCPS

#### PARTENAIRES :

CAP/PS

#### OPERATIONNELS :

### CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

- Nombre de flyers distribués
- Nombre d'adhérents (ratio/adhérents et pêcheurs autorisé)
- Nombre de participation aux évènements et personnes touchées



# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 1

### ENJEU : PERENNITE DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

#### OBJECTIF (S) DE L'ACTION :

Répondre aux besoins de formation exprimés par les pêcheurs et la PS.

**MEMBRES DU GROUPE :** C.PALADINI (ADECAL) ; A.BERTHAUD ( CEIL) ; L.IOPUE ( CAP NC)

**Nom de l'enjeu : Pérennité de la pêche professionnelle :** Il s'agit d'une part de garantir l'existence du métier de pêcheur, qu'il puisse se professionnaliser et s'exercer dans un cadre social approprié. Et d'autre part de structurer la filière et lui donner la représentation institutionnelle nécessaire.

**Nom de l'objectif stratégique :** Professionnaliser et valoriser le métier de pêcheur

**Nom de l'objectif opérationnel :** Renforcer la professionnalisation du métier de pêcheur via des formations adaptées

**Nom de l'action :** Poursuivre la réflexion sur la création d'une formation initiale maritime/ Mettre en place un plan d'appui formation pêche à la CAP-NC

**Description de l'action :** Formation : gestion d'une entreprise, techniques de pêches, mesure d'hygiène, valorisation

#### Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Recueillir les besoins en matière de formation certifiante : FPPCPS
- Adapter le calendrier et la durée (fractionnel)
- Catégoriser les formations

#### Quelles sont les étapes ?

- Identifier une entité pour la mise en place d'un parcours métier
- Construction de la formation en impliquant les parties prenantes
- Incitation à la formation (aide au carburant et autre RUAMM), accès au code des aides.

#### Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- 2024 : construction
- 2025 : mise en œuvre

#### Quels sont les freins à lever ?

- Financier
- Non-adhésion

#### CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

- Nombres de formation mise en place (formation)
- Nombre de professionnels formés (ratio taux de participation)

#### REGLEMENTATION (modifications, création) :

- Obligation d'au moins une formation adossée au renouvellement de l'autorisation + attestation
- Adapter en formation de l'ancienneté

#### COMBIEN ?

##### BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

#### QUI PAYE ?

Les pêcheurs formés  
Collectivités publiques

#### QUI ?

##### PILOTES DE L'ACTION :

CAPS NC  
PARTENAIRES :  
GIEP, FPPCPS, PS

##### OPERATIONNELS :



# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 2 ENJEU : DURABILITE DE LA RESSOURCE

**MEMBRES DU GROUPE :** A.GILBERT ( SOPRONER) ; P.CHAVANCE (ADECAL) ; P.PEREZ ( PSUD)

**Nom de l'enjeu : Durabilité de la ressource :** "La bonne gestion des milieux et du renouvellement de la ressource passent nécessairement par une meilleure connaissance des activités et de l'état de la ressource. La collecte des données requiert d'être pérennisée, étendue et diversifiée, si possible à tous les types de pêche.

L'approche par espèce et par zone s'inscrit dans une dynamique pays visant à développer les pratiques durables et la planification spatiale."

**Nom de l'objectif stratégique :** OS6 - Assurer l'existence des outils et des financements nécessaires pour une pêche durable

**Nom de l'objectif opérationnel :** Pérenniser l'Observatoire des Pêches Côtières

**Nom de l'action :** Fournir les moyens pérennes de fonctionnement et de coordination

**Description de l'action :** Trouver et assurer des financements et des moyens RH durables

**Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?**

- Adhésion politique
- Volonté conjointe des collectivités
- Intérêt de la profession et adhésion
- Disposer des compétences
- Des missions bien définis

**Quelles sont les étapes ?**

- Communication/Lobbying
- Planification et budgétisation
- Contribution RH aux actions terrains + fourniture données
- Sources financements (directs ou indirects)

**Quel est le planning ? Quels sont les délais ?**

- Dès que possible

**Quels sont les freins à lever ?**

**OBJECTIF (S) DE L'ACTION :**

Entériner l'existence de l'OPC

**CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :**

Prioriser les missions/actions de l'OPC

**REGLEMENTATION (modifications, création) :**

### COMBIEN ?

**BUDGET :**

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

### QUI PAYE ?

PS , PN,PIL,GNC, CAPNC

### QUI ?

**PILOTES DE L'ACTION :** PS, PN,PIL,GNC

**PARTENAIRES :** ADECAL/CAPNC

**OPERATIONNELS :** ADECAL, PS, PN, PIL

# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 2 ENJEU : DURABILITE DE LA RESSOURCE

**MEMBRES DU GROUPE :** A.Gilbert SOPRONER , P.Chavance ADECAL , P.Perez PS/DDDT/SPPAT

**Nom de l'enjeu : Durabilité de la ressource :** "La bonne gestion des milieux et du renouvellement de la ressource passent nécessairement par une meilleure connaissance des activités et de l'état de la ressource. La collecte des données requiert d'être pérennisée, étendue et diversifiée, si possible à tous les types de pêche.

L'approche par espèce et par zone s'inscrit dans une dynamique pays visant à développer les pratiques durables et la planification spatiale."

**Nom de l'objectif stratégique :** Connaitre finement l'activité de pêche

**Nom de l'objectif opérationnel :** Améliorer la collecte et la qualité des données déclaratives de la pêche professionnelle

**Nom de l'action :** Améliorer la qualité les données déclaratives des fiches de pêche

**Description de l'action :** Améliorer la qualité des données collectées et optimiser les moyens de collecte des données par la déclinaison en fiches spécifiques et par la dématérialisation.

**Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?**

- \_ Assurer une adhésion de la profession
- \_ Identifier les variables et les indicateurs clés et leur portée opérationnelles
- \_ Identifier les pêches volontaires / représentatifs

**Quelles sont les étapes ?**

- \_ 1-Diagnostic / audit interne PS
- \_ 2-Ateliers participatifs fiche de pêche et dématérialisation (spécificités par pêcherie)
- \_ 3-Test dématérialisation + nouvelles fiches
- \_ 4-Développement d'un guide d'utilisation ludique
- \_ 5-Déploiement progressif par volontariat dans un premier temps puis cadrage réglementaire
- \_ 6-Retour régulier aux professionnels sur l'utilisation des données

**Quel est le planning ? Quels sont les délais ?**

- \_ 1 et 2 - 6 mois à 1 an
- \_ 3 – 1 an
- \_ 4- 6 mois à 1 an
- \_ 5- 5 ans
- \_ 6-1 fois par an si dématérialisation trimestriel

**Quels sont les freins à lever ?**

- \_ Accès internet
- \_ Acceptabilité
- \_ Formation
- \_ Fracture numérique pour certain pêcheur

**OBJECTIF DE L'ACTION :** Disposer de données robustes et fiables

**CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :** Miser sur les jeunes pêcheurs ; tutorat ; Aide à l'équipement numérique

**COMBIEN ?**

**BUDGET :**

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

**QUI PAYE ?**

Province Sud → Ressources humaines

**QUI ?**

**PILOTES DE L'ACTION :**  
Province Sud

**PARTENAIRES :**  
CPS/FPPCPS

**OPERATIONNELS :**  
PS/OPC

**REGLEMENTATION (modifications, création) :**

Adopter le CASE maritime pour le numérique

# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 2

### ENJEU : DURABILITE DE LA RESSOURCE

**MEMBRES DU GROUPE :** A.GILBERT (SOPRONER) ; P.CHAVANCE ( ADECAL) ; P.PEREZ (PS)

**Nom de l'enjeu : Durabilité de la ressource :** "La bonne gestion des milieux et du renouvellement de la ressource passent nécessairement par une meilleure connaissance des activités et de l'état de la ressource. La collecte des données requiert d'être pérennisée, étendue et diversifiée, si possible à tous les types de pêche.

L'approche par espèce et par zone s'inscrit dans une dynamique pays visant à développer les pratiques durables et la planification spatiale."

**Nom de l'objectif stratégique :** Connaitre finement l'activité de pêche

**Nom de l'objectif opérationnel :**

**Nom de l'action :** Etre en mesure de caractériser la pêche non professionnelle

**Description de l'action :** Développer la collecte de donnée par des études spécifiques et/ou des méthodes collaboratives (pêche non professionnelle)

**Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?**

- Adhésion des associations de pêche > co-construction
- Définition des différents types de pêcheurs non professionnel
- Identifier des « ambassadeurs »
- Un animateur dédié
- Identifier les zones à enjeux

**Quelles sont les étapes ?**

- Développer des modes de collecte de données selon la cible (application numérique)
- Réfléchir à la définition de « licence » non professionnelle sur des espèces à enjeux
- Communication et incitation à la collecte de données collaboratives
- Déployer les outils nécessaires à l'utilisation de l'IA
- Améliorer et redéployer les enquêtes USAGE
- Définir les stratégies et méthodes d'échantillonnage

**Quel est le planning ? Quels sont les délais ?**

**Quels sont les freins à lever ?**

- \_ Acceptabilité sociale
- \_RH

**OBJECTIF (S) DE L'ACTION :**  
Caractériser la pêche non professionnelle

**CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :**

Co-construction, Intégrer dans dynamique régionale (IA)

## COMBIEN ?

**BUDGET :**

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

## QUI PAYE ?

CI, ONG  
PS pour la  
RH

## QUI ?

**PILOTES DE L'ACTION :** PS/OPC

**PARTENAIRES :** CPS

**OPERATIONNELS :** PS/OPC/ Bureaux d'études



# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 3

### ENJEU : UN REVENU SUFFISANT POUR LES PÊCHEURS

**MEMBRES DU GROUPE :** D.Labiau ( CAP NC) ; A.Cicca (FPPCPS) ; T.Gontard ( Agence Rurale)

**Nom de l'enjeu : Un revenu suffisant pour les pêcheurs :** Les circuits de commercialisation de valorisation sont là pour fournir aux pêcheurs les débouchés dont ils ont besoin. Les pêcheurs ont besoin d'aides financières, mais aussi d'infrastructures, d'équipement amont et en aval de leur activité.

Les dispositifs institutionnels sont là pour les accompagner au mieux.

**OBJECTIF (S) DE L'ACTION :** Valeur ajoutée au pêcheur et assainir la vente directe

**Nom de l'objectif stratégique :** Assurer la rentabilité économique de la filière pêche côtière

**Nom de l'objectif opérationnel :** Optimiser la commercialisation des PDM

**Nom de l'action :** Privilégier les circuits courts

**Description de l'action :** Vente directe du pêcheur au consommateur

#### Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Respecter des conditions sanitaires (production primaire/ délib 155/156)
- Définir les pré-réquis techniques nominaux (étal, point d'eau)
- Identifier et cartographier les points de vente stratégiques
- Aménager les marchés communaux
- Guide des bonnes pratiques en vente directe

#### Quelles sont les étapes ?

- Autorisation administratives : occupation du domaine public
- Communication ciblée : réseaux, panneau, signe qualité
- Contacter les gestionnaires associatifs
- Affichage des autorisations de pêche, arrêté dérogatoire
- Affichage produits, prix, pesée (métrologie)
- Facturation, traçabilité

#### Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- Echanges et révisions réglementaires 2024
- Marchés communaux et bord de route 2024
- Guide pSud 1er trimestre 2025

#### Quels sont les freins à lever ?

- Coûts des aménagements communaux et délais
- 

#### CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

Adhésion pêcheurs et communes

#### COMBIEN ?

##### BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

#### QUI PAYE ?

Communes, pSud

#### QUI ?

**PILOTES DE L'ACTION :** FPPCPS

**PARTENAIRES :** CAP  
NC/SPPAT/Communes

**OPERATIONNELS :** pêcheurs (référents / concernés)

#### REGLEMENTATION (modifications, création) :

Avis SIVAP/DAE

# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 3

### ENJEU : UN REVENU SUFFISANT POUR LES PÊCHEURS

**MEMBRES DU GROUPE :** D.Labiau ( CAP NC) ; A.Cicca ( FPPCPS) ; T. Gontard ( Agence rurale)

**Nom de l'enjeu : Un revenu suffisant pour les pêcheurs :** Les circuits de commercialisation, de distribution, de valorisation sont là pour fournir aux pêcheurs les débouchés dont ils ont besoin pour vivre de leur activité. Les pêcheurs ont besoin d'aides financières, mais aussi d'infrastructures, d'équipements et de facilités en amont et en aval de leur activité.

Les dispositifs institutionnels sont là pour les accompagner au mieux.

**Nom de l'objectif stratégique :** Accompagner l'activité de pêche des moyens financiers et techniques adéquats

**Nom de l'objectif opérationnel :** Disposer d'une flotte de navires en cohérence avec les besoins des pêcheurs

**Nom de l'action :** Relancer la construction navale locale avec cahier des charges prédéfini

**Description de l'action :** Définir des typologies de navires/ zones de pêches/ construction navale locale normée

**Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?**

- Identification des besoins : FPPCPS
- Approbation DAM
- Identifier un porteur potentiel AAP
- Faisabilité économique/recyclage/RETEX
- Terrain d'assiette (port Numbo)

**Quelles sont les étapes ?**

- Dresser une banque du plan approuvé (DAM.NC)
- Autorisations administratives
- Plan de financement du projet
- Constituer un carnet de commandes (pro)

**Quel est le planning ? Quels sont les délais ?**

- AAP/Besoins/plans 2024
- Etudes 2024
- Infrastructures 2025

**Quels sont les freins à lever ?**

- Taille marché professionnel
- Financement (subventions)
- Coûts /benchmark

**OBJECTIF (S) DE L'ACTION :**

Disposer d'une flotte en adéquation avec les besoins des pêches calédonniens

**CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :**

- Volonté politique, commande publique, qualité des produits, développement local

## COMBIEN ?

**BUDGET :**

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

## QUI PAYE ?

Psud/defiscalisation/etat/investissement

## QUI ?

**PILOTES DE L'ACTION :**

Acteur économique existant

**PARTENAIRES :**

DAM P Sud

**OPERATIONNELS :**

**REGLEMENTATION (modifications, création) :**

DAM ICPE



# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 3

### ENJEU : UN REVENU SUFFISANT POUR LES PÊCHEURS

**MEMBRES DU GROUPE :** D.Labiau ( CAP NC ) ; A.Cicca ( FPPCPS ) ; T. Gontard ( Agence rurale )

**Nom de l'enjeu :** **Un revenu suffisant pour les pêcheurs :** Les circuits de commercialisation, de distribution, de valorisation sont là pour fournir aux pêcheurs les débouchés dont ils ont besoin pour vivre de leur activité. Les pêcheurs ont besoin d'aides financières, mais aussi d'infrastructures, d'équipements et de facilités en amont et en aval de leur activité.

Les dispositifs institutionnels sont là pour les accompagner au mieux.

**Nom de l'objectif stratégique :** Assurer la rentabilité économique de la filière pêche côtière

**Nom de l'objectif opérationnel :** Optimiser la commercialisation des PDM

**Nom de l'action :** Mettre en place une unité de transformation des produits de la pêche

**Description de l'action :** Etudier et concevoir une unité de transformation au service des pêcheurs côtiers

#### Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Identifier et planifier les flux (especes, saisons, régions)
- Définir les cibles( clientes, pdm) et besoin
- Capitalisaion sur l'étude de valorisation : mp/process/produits finis
- Adhésion des pêcheurs

#### Quelles sont les étapes ?

- Constituer un pool d'actionnaires, statut
- Décider du lieu d'implantation
- Plan de financement
- Autorisations
- Travaux/livraison

#### Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- Etude livrée 12/2024
- Approbation pêcheurs/ OPP 2024

#### Quels sont les freins à lever ?

- Règlementaire RH/seuils AMS
- Logistique amont
- Consulter et fédérer les colporteurs

#### OBJECTIF (S) DE L'ACTION :

Valorisation par la transformation, diversifier l'offre PDM

#### CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

Portage par les pêcheurs et OPP

#### COMBIEN ?

##### BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

#### QUI PAYE ?

Psud/PIP/AFD/Défiscalisation

#### QUI ?

##### PILOTES DE L'ACTION :

Pool de pro

##### PARTENAIRES :

CAP NC /OPP/Institutions

##### OPERATIONNELS :

MOA/MOE

#### REGLEMENTATION (modifications, création) :

AH AMS ICPE

# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 4

### ENJEU : UN CADRE REGLEMENTAIRE OPTIMISE

**MEMBRES DU GROUPE :** B.BELIAEFF ; Y.DOBAL ; P.CHAVANCE ; S.FAMOETAU

**Nom de l'enjeu : Cadre réglementaire optimisé :** L'activité de pêche est régie par des textes réglementaires relevant aussi bien des provinces, notamment le développement économique et la gestion des ressources marines via leurs codes de l'environnement et des aides, mais aussi du territoire comme le droit du travail, la sécurité en mer, l'hygiène et la salubrité des produits de mer ou encore la fiscalité. L'optimisation de ces réglementations est cruciale pour accompagner la structuration du métier et le développement du secteur

**Nom de l'objectif stratégique :**

**Nom de l'objectif opérationnel :**

**Nom de l'action :** Lutter contre la vente illégale

**Description de l'action :**

**Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?**

- Cibles prioritaires

**Quelles sont les étapes ?**

- 1 Prévention/ explication
- Communication : Campagne consommateurs, sensibiliser les jeunes, afficher dans les points stratégiques (ports...), sensibilisation aux acteurs (restaurateurs, sites)
- 2- Définir le cadre formel de la pêche professionnelle
- Optimisation du dispositif contrôle/sanction

**Quel est le planning ? Quels sont les délais ?**

**Quels sont les freins à lever ?**

- Convaincre l'exécutif
- Une réglementation applicable à tous

**OBJECTIF (S) DE L'ACTION :**

**CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :**

Qualité de la communication

## COMBIEN ?

**BUDGET :**

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

## QUI PAYE ?

## QUI ?

**PILOTES DE L'ACTION :**

PS

**PARTENAIRES :**

CPS, FPPCPS

**OPERATIONNELS :**

**REGLEMENTATION (modifications, création) :**

Réévaluation périodique des CODENV

# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 4

### ENJEU : UN CADRE REGLEMENTAIRE OPTIMISE

**MEMBRES DU GROUPE :** B.Beliaeff (FPPCPS) ; Y.Dombal (Pn) ; P.Chavance (ADECAL,OPS) ; S.Famoetau ( Gouv NC)

**Nom de l'enjeu : Cadre réglementaire optimisé :** L'activité de pêche est régie par des textes réglementaires relevant aussi bien des provinces, notamment le développement économique et la gestion des ressources marines via leurs codes de l'environnement et des aides, mais aussi du territoire comme le droit du travail, la sécurité en mer, l'hygiène et la salubrité des produits de mer ou encore la fiscalité. L'optimisation de ces réglementations est cruciale pour accompagner la structuration du métier et le développement du secteur

**Nom de l'objectif stratégique :** Assurer un cadre règlementaire simplifié, harmonisé et adapté à la filière

**Nom de l'objectif opérationnel :** Limiter l'effort de pêche

**Nom de l'action :** Définir un mode de régulation du nombre de pêcheur (critères)

**OBJECTIF (S) DE L'ACTION :**

#### Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Approche globale pêche professionnelle VS non professionnelle
- Approche globale par métier et par zone
- Benchmark des réglementations de la zone Pacifique (AU, NZ)

#### Quelles sont les étapes ?

- Avoir les données biologiques/espèces et données métiers
- Evaluation de la ressource/captures (indicateurs)
- Définition de TAC / à défaut sur les données historiques
- Qualité de la donnée déclarative

#### Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

#### Quels sont les freins à lever ?

**CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :**

Acceptation et adhésion  
des pêcheurs  
professionnels et non  
professionnels

### COMBIEN ?

**BUDGET :**

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

### QUI PAYE ?

### QUI ?

**PILOTES DE L'ACTION :**

Provinces

**PARTENAIRES : OPS, OPP**

**OPERATIONNELS :**

**REGLEMENTATION (modifications, création) :**



# STRATEGIE PECHE COTIERE PS

## GROUPE 4 ENJEU : UN CADRE REGLEMENTAIRE OPTIMISE

**MEMBRES DU GROUPE :** B.Beliaeff (FPPCPS) ; Y.Dombal (Pn) ; P.Chavance (ADECAL,OPS) ; S.Famoetau ( Gouv NC)

**Nom de l'enjeu : Cadre réglementaire optimisé :** L'activité de pêche est régie par des textes réglementaires relevant aussi bien des provinces, notamment le développement économique et la gestion des ressources marines via leurs codes de l'environnement et des aides, mais aussi du territoire comme le droit du travail, la sécurité en mer, l'hygiène et la salubrité des produits de mer ou encore la fiscalité. L'optimisation de ces réglementations est cruciale pour accompagner la structuration du métier et le développement du secteur

**Nom de l'objectif stratégique :** Assurer un cadre règlementaire simplifié et adapté à la filière

**Nom de l'objectif opérationnel :** Assurer une cohérence pays concernant la gouvernance du secteur de la pêche

**Nom de l'action :** Mettre en place un comité consultatif de gestion durable à échelle pays

**Description de l'action :**

**Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?**

- Adhésion des collectivités (élus)

**Quelles sont les étapes ?**

**Quel est le planning ? Quels sont les délais ?**

**Quels sont les freins à lever ?**

**OBJECTIF (S) DE L'ACTION :**

**CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :**  
CTH transférable sur d'autres ressources  
CSRP PN

### COMBIEN ?

**BUDGET :**

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

### QUI PAYE ?

### QUI ?

**PILOTES DE L'ACTION :**  
CAP NC

**PARTENAIRES :** Collectivités, OPC PRO, Scientifiques

**OPERATIONNELS :**

**REGLEMENTATION (modifications, création) :**